

SENAT.

Séance du mercredi, 27 janvier 1909.

Présidence de l'honorable M. J. K. KERR

La séance s'ouvre à 3 heures.

Prière et affaires courantes.

L'ADRESSE

Reprise du débat ajourné sur l'adresse en réponse au discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la première session du onzième parlement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT (leader du Sénat): Très assurément, ni mon honorable et estimable ami et collègue qui siège à côté de moi, ni moi-même ne saurions nous plaindre de la manière courtoise dont nous avons été traités par l'honorable leader de la gauche au cours de ses remarques sur l'adresse en réponse au discours du trône. Pour ma part, je regrette beaucoup que mon honorable ami qui siège à côté de moi (l'honorable M. Scott) ex-secrétaire d'Etat et leader du Sénat, ait jugé à propos d'abandonner cette double fonction qu'il remplissait depuis si longtemps, si bien et d'une manière si honorable. Le mieux que je puisse espérer, c'est de me rendre capable de remplir la charge de leader du Sénat seulement la moitié aussi bien, aux yeux des deux partis opposés l'un à l'autre dans cette Chambre, que l'a fait mon honorable ami, durant la période qu'a duré son habile direction. Je profite de la présente occasion pour déclarer à la Chambre que, tout en m'efforçant, dans toutes les occasions qui se présenteront, de faire de mon mieux pour maintenir la dignité du Sénat et remplir les devoirs qui incombent à ma présente position, je crains qu'il ne me faille occasionnellement solliciter l'indulgence des honorables membres de la Chambre, lorsqu'il s'agira de prendre part aux travaux des divers comités. Pour diverses raisons—principalement d'un caractère physique, je regrette de le dire—je serai obligé de demander à mon honorable ami qui siège à ma droite (l'honorable M. Dandurand) d'agir comme mon représentant dans ces occasions, et j'ose dire que la Chambre y gagnera au lieu d'y perdre. Quant aux souhaits exprimés si généreusement par mon honorable ami, le chef de la

gauche, que, durant la période que durera ma direction—qui, lui semble-t-il, ne saurait être aussi longue que je m'y attends—souhaits portant que je remplisse mes devoirs de leader aussi bien que le faisait mon prédécesseur—je puis seulement répondre que je suis plus généreux à l'égard de mon honorable ami qu'il ne l'a été envers moi. Loin de lui souhaiter, en effet, qu'il puisse continuer d'occuper la position élevée de chef de la gauche pendant une courte période seulement, j'espère, au contraire, des plus sincèrement qu'il continuera longtemps encore de l'occuper en compagnie de ses collaborateurs de la Chambre des communes.

Quant à ceux-ci—et sans vouloir aucunement déprécier la manière dont mon honorable ami, ici, s'est acquitté, lui-même, de ses devoirs de chef de la gauche—je ferai remarquer que, s'ils ne modifient considérablement leurs méthodes et leur tactique, ils continueront probablement, eux aussi, pendant très longtemps encore, à être un ornement à la gauche du fauteuil de la présidence.

Mon honorable ami a abordé un très grand nombre de questions d'une importance très considérable, et dont quelques-unes seront l'objet de mon attention. Mais avant de les aborder, je prendrai la liberté de répondre à une question posée par mon honorable ami (sir Mackenzie Bowell) le distingué prédécesseur du leader actuel de la gauche, relativement au traité négocié récemment à Paris. D'après mes informations, le principal changement que l'on a fait subir à ce traité consiste en ceci:

L'article premier prescrit que la stipulation relative au bétail, dans l'annexe "A" soit modifiée en excluant le bétail gras destiné à l'abatage.

L'article 2 dispose que la décision des experts français relativement au bétail gras sera finale, mais sujette, toutefois, à cette réserve, à savoir qu'il sera permis au gouvernement canadien de demander, s'il le juge à propos, une révision de tout règlement qu'il considérera comme inacceptable. Pour ce qui concerne le traité, ce que je viens de dire comprend, je crois, tout le changement qu'on lui a fait subir; mais je ferai remarquer à mes honorables amis que les communications par le câble télégraphi-